

Luxembourg, le 23 août 2013

**Objet: Projet d'arrêté ministériel portant fixation de la date pour le renouvellement des délégations du personnel pour la période de 2013 à 2018. (4161SBE)**

*Saisine : Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration  
(8 août 2013)*

<b>AVIS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE</b>
---------------------------------------

Le projet d'arrêté ministériel sous avis fixe au **13 novembre 2013** la date des prochaines élections sociales nationales qui conduiront aux renouvellements de l'ensemble des délégations du personnel. Pour des raisons tenant à l'organisation du travail, le projet d'arrêté ministériel autorise toutefois le démarrage du scrutin le 11 novembre 2013 au plus tôt, étant entendu que la clôture et le dépouillement du scrutin devront se faire le 13 novembre 2013.

La Chambre de Commerce rappelle que le projet de loi n°6545<sup>1</sup> introduisant une importante réforme des organes de représentation du personnel et de leur fonctionnement, actuellement en cours de procédure, n'a pas encore été adopté et ne pourra vraisemblablement plus l'être avant le 13 novembre 2013 et relève, en conséquence, que les prochaines élections sociales se tiendront sous l'empire de la législation actuellement en vigueur, ce dont elle se satisfait.

La Chambre de Commerce n'a pas d'autre remarque à formuler.

\* \* \*

La Chambre de Commerce, après consultation de ses ressortissants, est en mesure d'approuver l'arrêté ministériel sous avis.

SBE/PPA

---

<sup>1</sup> Projet de loi n°6545 portant sur le dialogue social à l'intérieur des entreprises que la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers ont avisé en date du 25 avril 2013.